

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 05 avril 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN Adjoints ; Mme Adeline CAPONE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, MM. Jean-Claude MARCEL, Stéphane SCORTEGAGNA

Excusés avec pouvoir : Mmes Catherine CHRISTEN, Dominique DUEE, M. Philippe MIOT, Mme Peggy VINOT

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mmes Virginie MARCKERT, Manuela SCHLACHTER

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

OBJET N°1 : COMPTES ADMINISTRATIFS – exercice 2016

Au vu des comptes administratifs de l'exercice 2016 présentés,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des comptes de l'exercice 2016 qui fait apparaître les résultats suivants:

COMMUNE

Section de fonctionnement

recettes	1 922 176.09
dépenses	1 473 630.99
excédent de	448 545.10

Section d'investissement

recettes	63 588.63
dépenses	237 772.54
déficit de	174 183.91

EAU

Section d'exploitation

recettes	200 407.46
dépenses	90 693.35
excédent de	109 714.11

Section d'investissement

recettes	140 058.30
dépenses	7 507.06
excédent de	132 551.24

ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

recettes	307 606.67
dépenses	162 867.29
excédent de	144 739.38

Section d'investissement

recettes	86 427.70
dépenses	98 364.10
déficit de	11 936.40

FORET

Section d'exploitation

Recettes	373 261.99
dépenses	135 773.41
excédent de	237 488.58

Section d'investissement

recettes	11 085.30
dépenses	25 535.47
déficit de	14 450.17

MAISON DE SANTE

Section d'exploitation

recettes	69 616.55
dépenses	40 741.97
excédent de	28 874.58

Section d'investissement

recettes	8 675.45
dépenses	25 131.23
déficit de	16 455.78

OBJET N°2: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune et des services annexes pour l'exercice 2016. Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET N°3 : BUDGET COMMUNAL – affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2016 de la section de fonctionnement au budget primitif 2017 comme suit :
 - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 170 313.91 €
 - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 278 231.19 €

- le déficit 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 174 183.91 €.

OBJET N°4 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2016 de la section d'exploitation au budget primitif 2017 en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 109 714.11 €

- l'excédent 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 132 551.24 €.

OBJET N°5 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2016 de la section d'exploitation au budget primitif 2017 comme suit :
 - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 31 936.40 €
 - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 112 802.98 €

-le déficit 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 11 936.40 €.

OBJET N°6 : BUDGET ANNEXE DE LA FORET – affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2016 de la section d'exploitation au budget primitif 2017 comme suit :
 - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 34 450.17 €
 - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 203 038.41 €
- le déficit 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 14 450.17 €.

OBJET N°7 : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE – affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2016 de la section d'exploitation au budget primitif 2017 comme suit :
 - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 16 455.78 €
 - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 12 418.80 €
- le déficit 2016 de la section d'investissement au budget primitif 2017 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 16 455.78 €.

OBJET N°8 : TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,,

DECIDE de fixer comme suit les taux des taxes locales directes au titre de l'exercice 2017:

- taxe d'habitation : 13.54%
- taxe sur le foncier bâti : 8.13%

- taxe sur le foncier non bâti : 22.23%
- contribution foncière des entreprises : 17.01%

OBJET N°9 : BUDGETS PRIMITIFS 2017 – budget communal et budgets annexes

-Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune les crédits suivants :

COMMUNE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 866 146.19	recettes	583 123.91
dépenses	1 656 594.00	dépenses	583 123.91

-Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants aux budgets annexes 2017 :

EAU

Section d'exploitation		Section d'investissement	
recettes	200 714.11	recettes	158 551.24
dépenses	134 000.00	dépenses	158 551.24

ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation		Section d'investissement	
recettes	277 802.98	recettes	171 736.40
dépenses	235 065.00	dépenses	171 736.40

FORET

Section d'exploitation		Section d'investissement	
recettes	270 038.41	recettes	64 450.17
dépenses	197 000.00	dépenses	64 450.17

MAISON DE SANTE

Section d'exploitation

recettes	62 218.80
dépenses	62 218.80

Section d'investissement

recettes	33 731.78
dépenses	33 731.78

OBJET N°10 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – exercice 2017

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour chacune des subventions attribuées aux associations dans le cadre de l'exercice 2017. Le montant global des subventions présenté au Conseil est de 23 307 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité les subventions suivantes :

- MJC : 600 €
- Club cyclo VTT : 2 500 €
- Club vosgien : 550 €
- Entente Sportive du Canton de Badonviller : 1 800 €
- Club de tennis : 1 200 €
- Club de voile : 360 €
- Horses country : 300 €
- Athlétic club : 300 €
- USEP école primaire : 1 100 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 1 700 €
- Club des retraités : 305 €
- Familles rurales : 5 000 €
- La Valence : 315 €
- Art et culture en badonvillois : 500 €
- Musique à l'oreille : 630 €
- Musiqu'école des 2 com : 500 €
- Animation le Trèfle : 200 €
- La Faille : 450 €
- Aqua terra passion : 500 €
- Lana mon enfant extraordinaire : 300 €
- Les Lucioles : 500 €
- Amicale du personnel communal : 316 €
- Comité des Fêtes : 2 000 €
- UNACITA : 200 €
- Souvenir Français : 200 €
- Guerre en vosges : 300 €
- Croix de guerre : 30 €
- Banque alimentaire de BACCARAT : 125 €
- CAP's : 150 €

-Donneurs de sang : 300 €

-Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur : 76 €

OBJET N°11 : CONSOLIDATION, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE LA FRESQUE SARTORIO

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de consolider et de protéger la fresque SARTORIO située au cimetière militaire de la Grande Guerre à BADONVILLER.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre prendra en charge les frais de réalisation d'une copie en gré de la fresque qui sera mise en place au cimetière militaire en remplacement de l'original.

La commune supporterait, quant à elle, le coût de transfert et de consolidation de la fresque originelle.

Un socle en gré sera par ailleurs réalisé pour sa mise en valeur au sein des locaux de la mairie.

Le coût à charge de la commune est estimé à 3 500 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les travaux sus-indiqués de consolidation, de protection et de mise en valeur de la fresque SARTORIO pour un montant estimé à 3 500 € HT,

SOLLICITE l'attribution d'une aide financière de l'ETAT au titre de la réserve parlementaire.

DIVERS :

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Pays du Lunévillois a entrepris de faire un bilan des actions menées sur le thème de la mobilité et notamment des lignes de transport TEDIBUS. Le bureau d'études mandaté à cette occasion par le Pays propose que la ligne de transport régulière BADONVILLER/LUNEVILLE (avec rupture de charge à OGEVILLER) peu fréquentée soit déviée sur la gare SNCF de BACCARAT. Le Conseil Municipal sera saisi en temps voulu de cette proposition.

